

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue le 16 février 2022 par visioconférence et où sont présents messieurs et mesdames les conseillers(ères) de comté Fernand Major, Marcel Roy, Daniel Céleste, Michel Cliche, Jacques Ricard, Alain Grégoire, Serge Marquis, Yves Dubé, Lina Lafrenière, Roger Lévesque, Véronique Aubin, Pierre Godbout, Ariane Milot-Breton, Rachel Alarie, David Goulet, Rémi Morin, Michaël Otis et Alain Guillemette formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Jaclin Bégin.

Assiste à la séance: madame Micheline Trudel, directrice générale adjointe.

22-50

## RÉSOLUTION

### Adoption du projet de règlement

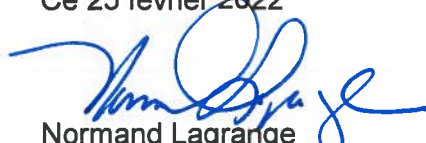
**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'administration de la MRC doit adopter un projet de règlement afin de tenir une consultation publique;

**ATTENDU QU'** une dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro P01-2022 «*Modifiant le règlement 03-2016 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest*», tel que présenté et annexé à la présente résolution.

Ledit projet de règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
Ce 25 février 2022

  
Normand Lagrange  
Directeur général